Données relatives au risque d'inondation

Zone du PPRI - Vallées de la Lys et de l'Yser - exposée à un :

- Zonage vert clair : Zones Naturelles soumises à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage vert foncé : Zones Naturelles soumises à Aléa Fort ou très Fort
- Zonage bleu clair : Centre Urbain soumis à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage bleu foncé : Zones Urbanisées ou Zones d'activiés soumises à Aléa Faible ou Moyen
- Zonage rouge : Zones Urbanisées ou Zones d'activiés soumises à Aléa Fort ou très Fort

Zones inondables :

AZI (Atlas des Zones Inondables)

- Alea fort
- Alea moyen
- Alea faible

TRI (Territoires à risques importants d'Inondation) de Béthunes - Armentières

- Crue de forte probalité
- Crue de moyenne probalité
- Crue de faible probalité

Zones d'Inondation Constatées et réhausse demandée (cm)

- R=150cm
- R=100cm
- R=70cm
- R=50cm
- R=30cm
- Axe de ruissellement
- Bande de 10 mètres de part et d'autre des axes de ruissellement
- zone d expension des crues
- Zones d'expansion des crues en projet

Informations

- Limite communale
- Parcelle
- Trame bâtie

Département du Nord

Communauté de Communes Flandre Intérieure

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : THIENNES

Planche B : RISQUE INONDATION

Approbation du PLUIH en conseil communautaire du 27 janvier 2020.
Modification simplifiée n°1
Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022.

Projet de modification de droit commun n°1

verdi — Sensible à vos ambitions

Modification par l'AGUR

AGENCE D'URBANISME FLANDRE DUNKERQUE agur

PLANCHE B

Echelle : 1 / 6 000ème